

Recommandations du comité consultatif sur la réalité policière au Québec
Une évolution nécessaire tant pour les citoyens que les policiers

Laval, le 26 mai 2021 – L'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ) tient à saluer la rigueur du travail effectué par le comité consultatif sur la réalité policière, qui a proposé, hier, une évolution du système policier au Québec adaptée à plusieurs enjeux en croissance. Il s'agit d'un grand pas dans la bonne direction. L'ADPQ se positionne en mode collaboratif avec le ministère de la Sécurité publique (MSP) pour poursuivre ce grand chantier, où plusieurs éléments restent à définir.

S'il est vrai que la mission policière telle qu'elle est définie dans la *Loi sur la police* ne reflète plus la réalité sur le terrain, ni le rôle attendu des services de police, dont en matière criminelle, technologique, juridique et sociale, la valorisation du métier policier doit elle aussi être au cœur de travaux à venir.

L'ADPQ applaudit la reconnaissance du comité consultatif pour la complexité de la fonction policière. Le métier de policier est de plus en plus complexe à maints égards en 2021. La mise en place d'un programme national pour protéger la santé mentale des policiers est nécessaire. Plus encore, la valorisation même de ces fonctions est un incontournable pour assurer une relève forte et inclusive, un enjeu important que compte porter encore plus loin l'ADPQ. Une communication à l'ensemble du Québec est essentielle pour faire connaître le rôle, les responsabilités et les pratiques des policiers, selon une approche de proximité et de confiance avec les citoyens, dans le respect de tous.

Cette même confiance des citoyens prend également forme dans l'indépendance des directeurs de services de police. Un processus provincial reconnu et homogène pour la nomination de ces directeurs est un premier gage de transparence envers les citoyens. Par divers mécanismes de redditions de comptes à la gouvernance proposée, formée d'élus et de citoyens, les directeurs de services de police pourront mieux poursuivre leur travail collaboratif de transparence.

Regroupement de services policiers

L'ADPQ compte être une partie prenante importante dans la définition d'une nouvelle carte des services policiers au Québec proposée par le comité consultatif. Le concept de regroupements, qui vise à mieux répondre à diverses réalités apparaît cohérent. Toutefois, la capacité de travail dans une offre de service de proximité, au profit des citoyens, doit être bien évaluée ainsi que l'étude des différents modèles proposés en consultant les directeurs de police en fonction des enjeux locaux.

En outre, l'ADPQ se réjouit de la mise en place d'une unité provinciale mixte (publique-privée) pour lutter contre la cybercriminalité et ainsi mieux nous projeter dans l'avenir et l'efficacité. L'intégration de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) dans une telle unité est toutefois un élément questionnant. La Loi concernant la lutte contre la corruption pour renforcer les actions de prévention et de lutte contre la corruption dans le secteur public est un gage d'éthique et d'intégrité pour nombre de municipalités. Diluer les ressources de l'UPAC pourrait en ce sens créer un relâchement défavorable. Le combat de la lutte contre la corruption et la collusion doit demeurer une priorité.

L'ADPQ représente depuis plus de 80 ans les dirigeants policiers et leurs partenaires afin de contribuer à l'amélioration de la sécurité des citoyens du Québec. Elle compte parmi ses membres tous les dirigeants des 31 organisations policières municipales, de la Sûreté du Québec, de la Gendarmerie royale du Canada et d'autres services de sécurité publique œuvrant au Québec. L'ADPQ assume un rôle important de consultation et de collaboration auprès de différents ministères québécois, dont ceux de la Sécurité publique, de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que des Transports.

Renseignements :

Didier Deramond
Directeur général
450 628-9777